



Responsabilité vis à vis de mon frère

Par **Moujick**, le **11/03/2013** à **19:19**

Bonjour !

un avocat m'a dit, par téléphone, (et j'ai oublié de lui faire préciser le nom de la loi, le N°,) que si mon frère ne parvenait plus à s'en sortir financièrement, mon autre frère et moi serions obligés de l'aider. Est-ce vrai ? dans quelles conditions ?

Sa situation : suite à un accident, il est handicapé, ne peut plus travailler, ne touche pas à ma connaissance d'indemnités (accident sous emprise de l'alcool). Il vit seul, non marié, mais a 2 enfants de 7 et 11 ans qu'il a reconnus. Sa mémoire défaille.

J'ai les infos pour ... tutelle, curatelle, services sociaux mais (je sais que ce n'est pas bien) j'attends car nous vendons la maison de mes parents (bien sûr il est d'accord) et s'il est sous tutelle cela bloquera pas mal de choses; ce sera beaucoup plus long.

Merci pour votre réponse.

Ce site est génial et m'a bien aidé.

Moujick.